ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lignes

Question écrite n° 31308

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation critique de la ligne de chemin de fer reliant Saint-Pol à Étaples-Le Touquet menacée par une interdiction de circuler à partir de 2017 en l'absence de travaux d'adaptation. Le coût total de ces travaux d'électrification sera non pas de 35 millions d'euros mais de 51 millions d'euros. Or la région ne s'est engagée que sur un montant de 17,5 millions d'euros, soit 50 % du coût initialement prévu. Il est essentiel que l'État, la région et le département contribuent, en plus de RFF, au financement des travaux prévus afin de préserver l'avenir de cette ligne dont dépendent l'économie touristique et l'emploi dans ces territoires. Il lui demande donc quelles formes prendra le soutien indispensable de l'État à ces travaux d'électrification qui permettront d'assurer le développement du tourisme et de maintenir les emplois.

Texte de la réponse

Un diagnostic approfondi de la ligne reliant Saint-Pol-sur-Ternoise à Étaples - Le Touquet effectué en 2011 a permis de révéler l'état très dégradé de la voie. Face à cette situation, Réseau ferré de France (RFF) a effectué des travaux d'urgence d'un montant de 1,5 M€ aux mois d'octobre et de novembre 2012 pour traiter la section de ligne entre Attin et Montreuil et ainsi réduire à 32 km les zones de ralentissements sur la ligne afin de limiter l'impact sur les temps de parcours. Toutefois, ces travaux réalisés en urgence ne suffiront pas à eux seuls à rénover la ligne. La remise en état complète, permettant de revenir à la vitesse de circulation de 100 km/h et assurant la pérennité au-delà de l'horizon 2017, nécessiterait des travaux plus importants. A cette fin, le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais a financé fin 2012 une étude préliminaire d'un montant de 200 000 €. Elle a permis de définir différents scénarios de remise en état de l'infrastructure, qui ont été présentés aux collectivités territoriales concernées le 25 juin dernier. A l'issue de cette réunion, un scénario de remise en état d'un montant de 50 M€ aux conditions économiques de 2012 a finalement été retenu. L'État sera présent aux côtés de la région et du département pour la recherche d'un financement de ces travaux, en sus de la participation du gestionnaire d'infrastructure. Si l'ensemble des partenaires s'y accordent, ces discussions pourront naturellement se dérouler dans le cadre de la prochaine contractualisation pour laquelle le Premier ministre a donné instruction au préfet, le 2 août dernier, de démarrer la concertation.

Données clés

Auteur : M. Daniel Fasquelle
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31308
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE31308

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 juillet 2013, page 6847
Réponse publiée au JO le : 22 octobre 2013, page 11121